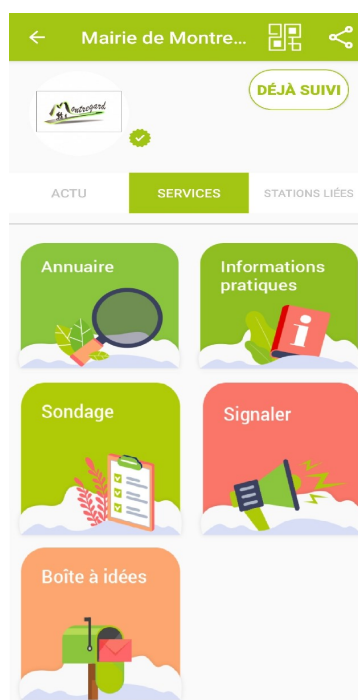




TOUJOURS PLUS DE NOUVEAUTÉS !

Deux nouvelles fonctionnalités sont disponibles sur l'application ILLIWAP

ANNUAIRE

Cette fonctionnalité vous permet de répertorier tous vos commerces, établissements de santé, établissements culturels et scolaires, associations, services municipaux, etc. en toute simplicité.

Chaque citoyen aura accès à l'annuaire des stations auxquelles il est abonné.

BOÎTE À IDÉES

Cette fonctionnalité vous permet de donner la parole aux habitants en leur mettant à disposition un espace d'expression directement sur l'application.

Chaque citoyen pourra émettre des idées aux stations auxquelles il est abonné qui acceptent de recevoir des idées.

MANIFESTATIONS 2021

Juillet	Dimanche 11	Pique-nique (Collectif Fêtes rurales)
	Dimanche 18	Vente de pain lors de la messe au cimetière (APEL)
	Vendredi 23	Don du sang
Août	Dimanche 22	Marche et animations pour adultes et enfants toute la journée - Vente de pain - Repas le soir + bal sous réserves des conditions sanitaires (Club des jeunes)
	Dimanche 29	Journée rurale (Collectif Fêtes rurales) Repas saucisses/lentilles (APEL)
Septembre	Samedi 4	Fête de la musique et Feu d'artifice (Collectif Fêtes rurales)
	Dimanche 5	Course cycliste (ECOF)
	Samedi 25	Banquet des classes en 0 (Collectif Fêtes rurales)
Octobre	Dimanche 3	Journée caritative et Téléthon (Collectif Fêtes rurales)
	Dimanche 10	Thé dansant (Club des 4 Saisons)
Novembre	Samedi 6	Banquet des classes en 1 (Collectif Fêtes rurales)

AGENCE POSTALE

Rappel horaires d'ouverture de l'agence postale :

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8 h à 13 h — Samedi : de 8 h à 12 h

PENSEZ-Y : les colis ou courriers ne peuvent pas être délivrés le lundi.



CENTRES DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE

nouveaux horaires dès le 1er juillet 2021

- Accueil téléphonique : les centres sont joignables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.
- Accueil aux guichets des services des impôts des particuliers, trésoreries ou services de gestion comptable : les usagers peuvent être reçus de 8h30 à 12h tous les matins. Cet accueil est prolongé jusqu'à 12h30 dans les services situés au Puy-en-Velay.
 - ⇒ les lundi matin et jeudi matin : l'accueil est accessible exclusivement sur rendez-vous ;
 - ⇒ les mardi matin, mercredi matin et vendredi matin : les guichets sont accessibles sans rendez-vous.

Vous pouvez prendre un RDV téléphonique ou au guichet avec un service des finances publiques :

- soit en contactant le centre d'appel au 0809 401 401 (coût appel local)

- soit en réservant un RDV sur le site www.impots.gouv.fr , rubrique « Contact » ou via leur espace « Particulier » ;



TERRAINS À VENDRE

Des appartements et des maisons sont en vente ou en location également

N'hésitez pas à contacter la mairie pour plus de renseignements au 04 71 59 93 45

ÉCOLE SAINT-JOSEPH

En cette fin d'année scolaire, Maguy DUMONT a souhaité faire valoir ses droits à la retraite.

Depuis 1984, elle assurait les missions d'éducation au sein de l'école St Joseph de Montregard et ce sont plusieurs générations d'enfants du secteur qui ont usé leur pantalon sur les bancs des classes.

Un grand nombre d'invités a répondu présent ainsi que les responsables diocésains, Mr FERRY Didier (directeur diocésain), Mr BANCEL Robert (délégué de tutelle diocésaine), Mme COCHO Marie-Line (chargée de mission DDEC), le père MOREL (curé de Tence).

La mairie, représentée par Mr le maire Gilles JURY, a souhaité manifester tout son soutien à cet établissement scolaire indispensable à la qualité de vie de notre village.

Les bureaux des associations ST REGIS, OGEF et APEL étaient présents également pour fêter dignement ce départ.

Beaucoup de cadeaux souvenirs ont particulièrement ému notre directrice, notamment une poésie récitée par les élèves...

Cette année marque aussi le départ de la maîtresse Alice CHAPUIS à qui nous souhaitons bonne continuation dans un autre cadre scolaire. C'est un regret de voir également partir Emilie CHARRA qui a œuvré auprès des enfants ces dernières années. Enfin nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle équipe éducative qui sera complète pour le retour des enfants au mois de septembre. Bonne vacances à tous et surtout bonne retraite Maguy !





QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX

Tous les travaux modifiant l'aspect extérieur doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme. Avant tout travaux, nous vous invitons à prendre contact avec le service urbanisme de la Mairie. La liste étant non exhaustive, selon la nature des travaux, l'autorisation à solliciter vous sera conseillée.

TYPE DE TRAVAUX	AUTORISATIONS A DEMANDER (en droit commun)
Construction d'une maison	Permis de construire
Extension sur une construction existante inférieure ou égale à 150 m2 de surface de plancher	
Si la surface de plancher future, après extension, est inférieure ou égale à 150 m2	
* extension de surface de plancher supérieur à 5 m2 et inférieur ou égale à 20 m2	Déclaration préalable
* extension de surface de plancher supérieur à 20 m2	Permis de construire sans architecte
Si la surface de plancher future, après extension, est supérieure à 150 m2	
* extension de surface de plancher supérieur à 5 m2 et inférieur ou égale à 20 m2	Déclaration préalable
* extension de surface de plancher supérieur à 20 m2	Permis de construire
Extension sur une construction existante supérieure à 150 m2 de surface de plancher	
* extension de surface de plancher supérieur à 5 m2 et inférieur ou égale à 20 m2	Déclaration préalable
* extension de surface de plancher supérieur à 20 m2	Permis de construire avec architecte
Aménagement pièce(s) ou construction existante pour en changer la destination	
* sans modification de façades	Déclaration préalable
* avec modification de façades	Permis de construire
Agrandissement d'un balcon	Déclaration préalable
Avancée d'un toit sur terrasse	Déclaration préalable
Création d'une terrasse, d'un escalier extérieur	Déclaration préalable
Création ou démolition de cheminées	Déclaration préalable
Création ou agrandissement d'ouvertures	Déclaration préalable
Réalisation clôture (mur, grillage, portail...) ou réfection mur	Déclaration préalable
Reconstruction d'un mur	Déclaration préalable
Mur de soutènement	Aucune formalité
Changement de fenêtres et volets, réfection des peintures extérieures	Déclaration préalable
Ravalement de façades, isolation murs extérieurs	Déclaration préalable
Travaux de toiture (charpente, changement tuiles, vélux, châssis, panneaux photovoltaïques...)	Déclaration préalable
Construction piscine	
* bassin inférieur ou égal à 10 m2	Aucune formalité
* bassin supérieur à 10 m2 et inférieur ou égal à 100 m2, non couvert ou avec couverture inférieure ou égale à 1,80 m de hauteur	Déclaration préalable
* bassin supérieur à 100 m2, avec couverture supérieure à 1,80 m de hauteur	Permis de construire
Construction d'un bâtiment indépendant (garage, tunnel, hangar, abri de jardin...)	
* moins de 20 m2	Déclaration préalable
* au-delà de 20 m2	Permis de construire
Réalisation fosses agricoles	
* surface supérieure à 10 m2 et inférieure ou égale à 100 m2	Déclaration préalable
Châssis et serres de production	
* hauteur entre 1,80 m et 4 m et surface inférieure ou égale à 2 000 m2	Déclaration préalable
* hauteur supérieure à 4 m ou plus de 1,80 m et surface supérieure à 2 000 m2	Permis de construire
Division d'un terrain unique en plusieurs lots sans création de voiries, espaces et équipements communs (pas de réseau en commun)	Déclaration préalable
Division d'un terrain unique en plusieurs lots desservis par une voie commune ou créant des espaces et équipements communs (pas de réseau en commun)	Permis d'aménager
Création ou agrandissement d'un terrain de camping	
* moins de 20 personnes ou 6 tentes, caravanes ou résidences mobiles	Déclaration préalable
* plus de 20 personnes ou 6 tentes, caravanes ou résidences mobiles, augmentation du nombre de places de 10 %, modification de la végétation	Permis d'aménager
Installation d'une caravane, en zone constructible	
* stationnement sur le terrain plus de 3 mois consécutifs ou non	Déclaration préalable
* Installation fixe sur terrain (perte de mobilité) - surface inférieure à 20 m2	Déclaration préalable
* Installation fixe sur terrain (perte de mobilité) - surface supérieure à 20 m2	Permis de construire

SURVEILLENZ LE MOUSTIQUE TIGRE

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m ! Le moustique qui vous pique est né sur votre extérieur ou dans votre quartier.

Pour pondre ses œufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... **Alors faisons la chasse aux eaux stagnantes !**

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau. C'est là qu'il faut agir... **PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !**



Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

PARTICIPEZ À LA SURVEILLANCE DU MOUSTIQUE TIGRE

Limitier la prolifération du moustique, c'est l'affaire de tous !



VOUS PENSEZ AVOIR VU UN MOUSTIQUE TIGRE ?
SIGNALER SA PRÉSENCE SUR :
www.signalement-moustique.fr

- IL EST TRÈS PETIT 5 MM
- IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC
- IL PIQUE DURANT LA JOURNÉE
- SA PIQÛRE EST DOULOUREUSE

LIMITER LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE

Éliminez les endroits où l'eau peut stagner... coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants...

Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées (gouttières, rigoles...).

Couvrez les réservoirs d'eau, bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu.

Empêchez la stagnation d'eau dans les piscines hors d'usage.

Plus d'informations sur le site de l'ARS :
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

ET LE FRELON ASIATIQUE !

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,

Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr

2021 : Des indicateurs à la hausse

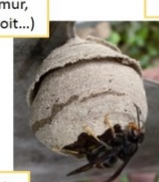
L'année 2020 a été une année record en termes de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec une hausse explosive du nombre de nids découverts (2900 en 2020 contre 786 en 2019), sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2020 nous incite à la plus grande vigilance pour 2021.

Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !

NID PRIMAIRE

Endroit abrité (ruche vide, trou de mur, bord de toit...)

Début printemps



Orifice basal

Petite taille (taille d'un melon au maximum)

Attention : peut être confondu avec un nid de guêpe

NID SECONDAIRE

Début d'été

Cime des arbres, à proximité du nid primaire



Orifice de sortie petit et latéral

Sphérique à piriforme

Grande taille (jusqu'à 80cm de diamètre et 1m de haut)



RAPPEL LE BRÛLAGE DES DECHETS VERTS EST INTERDIT

Ne brûlez pas vos déchets verts

Le brûlage des déchets verts nuit à la qualité de l'air et à la santé et peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée
Il est interdit de brûler des déchets verts

Des solutions existent :

- le compostage, le paillage ou la collecte en déchèterie

Le brûlage de 50 Kg de déchets verts émet autant de particules que :

- 13000 kms parcourus par une voiture diesel récente
- 14000 kms parcourus par une voiture essence récente
- 1800 kms parcourus par une voiture diesel ancienne
- 12 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière fioul performante
- 3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante

Source : ATMO Auvergne Rhône-Alpes 2017



**Pour être respecter
il faut respecter les autres**



**DÉFENSE DE DÉPOSER
DES ORDURES ET
ENCOMBRANTS
SOUS PEINE
D'AMENDE SELON
L'ARTICLE R644-2
DU CODE PÉNAL**



Contact SICTOM pour commander un container : 04 71 59 82 93



	ETE		HIVER
	Du 01er avril au 31 octobre		Du 01er novembre au 31 mars
Lundi	09h00—12h	14h-18h	14h—18 h
Mardi	09h00—12h	14h-18h	14h—18h
Mercredi	FERME		FERME
Jeudi	09h00—12h	14h-18h	14h—18h
Vendredi	09h00—12h	14h-18h	14h—18 h
Samedi	09h00—12h	14h-18h	09h00—12h 14h—18h

CAMPAGNES D'AVENIR



Votre commune participe au programme Campagnes d'Avenir avec Airbnb et l'Association des maires ruraux de France.

L'action « Campagne d'avenir » permet la valorisation des villages ruraux et la dynamisation de l'accueil touristique dans nos campagnes.

Vous avez une maison, une chambre d'amis ou un pied-à-terre à la campagne ? Partagez-les sur Airbnb et complétez vos revenus grâce à votre logement.

En plus d'un complément de revenus, être hôte à la campagne, c'est aussi permettre à tout l'écosystème local de profiter de retombées économiques positives : par exemple, les voyageurs consomment chez les commerçants locaux et visitent les attractions locales.

Devenez hôte dans votre village sur www.airbnb.fr/campagnesdavenir



RECYCLERIE INTERCOMMUNALE DE L'ARMÉE DU SALUT



RECyclerie : collecte, tri, réemploi, recyclage
VOUS N'EN VOULEZ PLUS, DONNEZ-LE À L'ARMÉE DU SALUT

JE PEUX APPORTER MES AFFAIRES
ZA les Lebreynes 43 400 Le Chambon sur Lignon
Du mardi au vendredi 9h-11h45 et 14h-16h45
Le samedi de 8h45 à 11h45 (Samedi 10h-17h sur la période Juillet-Août)

JE SOUHAITE UNE COLLECTE A DOMICILE
Débarassages appartements, maisons sur rendez-vous.
Mail : acichambon@armeedusalut.fr
Tel : 04 71 65 84 78

LE MAGASIN
ZA les Lebreynes 43400 Le Chambon sur Lignon

ESPACES DE VENTE

LA BOUTIQUE
9 rue Neuve 43400 Le Chambon sur Lignon

La Recyclerie :

300 tonnes
Collectées et triées
Par an

Un Atelier Chantier
d'Insertion :

25 emplois
Sur le territoire

MERCI

Pour votre soutien,
Pour vos dons,
Pour vos achats.

Avec le concours de :



PRÉSENTATION DE L'E.I.E

QU'EST CE QU'UN ESPACE INFO ÉNERGIE ?

Dans le cadre du programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique présenté par le gouvernement français le 6 décembre 2000, l'ADEME a mis en place en 2001 un réseau d'information de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

L'Espace INFOENERGIE est un réseau d'information et de conseil sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le changement climatique. Les conseillers techniques fournissent un service d'informations et de conseils gratuit, neutre et indépendant au grand public par téléphone, courriel ou correspondance et dans leurs locaux avec ou sans rendez-vous.

Créé en 2002 dans le cadre du Plan National d'Amélioration de l'Efficacité Énergétique, l'Espace INFO ENERGIE est un service du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Haute-Loire avec le concours financier de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), du Conseil Régional Auvergne et du Département de la Haute-Loire.

Les techniciens répondent à vos questions, notamment dans les domaines suivants :

- Isolation et ventilation
- Chauffage et eau chaude sanitaire
- Équipement d'habitation
- Habitat et transport
- Énergies et énergies renouvelable



INFORMATIONS & CONSEILS

Le conseiller de l'Espace INFO ENERGIE conseille pour des cas simples, ne nécessitant pas une étude particulière. Il propose une documentation pratique, adaptée et effectue des calculs comparatifs pour aider à prendre les bonnes décisions. Le conseiller de l'Espace INFO ENERGIE oriente si nécessaire vers les entreprises, organismes ou bureaux d'études compétents.

Plus d'informations : <http://www.hauteloire.fr/Espace-INFO-ENERGIE>

LE C.A.U.E.



Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l' Environnement de la Haute-Loire

Le CAUE s'adresse à l'ensemble des acteurs du cadre de vie : les collectivités territoriales, les services de l'État, les professionnels (architectes, aménageurs, artisans, etc.), le milieu de l'enseignement, et les particuliers.

Ils ont pour vocation de promouvoir la qualité des projets de construction, d'aménagement d'espaces publics, la préservation des paysages, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti. Ceci au travers de conseils, d'actions de sensibilisation ou de formations spécifiques.

Des missions de service public

Conseiller... les particuliers et les collectivités territoriales dans leurs démarches de construction et d'aménagement.

Le CAUE guide gratuitement les particuliers pour l'implantation et la conception d'une construction, pour la rénovation d'un bâtiment ou l'aménagement des espaces extérieurs, ainsi que dans la recherche de professionnels compétents. Pour les collectivités, c'est un interlocuteur éclairé pour la faisabilité, programmation, et formalisation de leur projet (d'architecture, paysage, urbanisme, etc.).

Former... les élus, les professionnels et les acteurs du cadre de vie, pour monter en compétence sur des sujets techniques et mieux appréhender les enjeux du territoire. Le CAUE construit et anime des journées thématiques, de réflexion et de travail, des visites sur le terrain et des sessions de formation adaptées.

Informier et sensibiliser... le grand public aux richesses de nos paysages et de notre patrimoine, à l'enjeu d'en préserver les spécificités, et plus largement à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Le CAUE organise pour cela des visites, des expositions, élabore des publications pédagogiques, etc.

Un fond documentaire, spécialisé, est également disponible et ouvert à tous.

Une équipe pluridisciplinaire à votre service

Composée d'architectes conseil, d'un paysagiste conseil...

Contact : l'accueil se fait sur rendez-vous, dans les bureaux du CAUE ou sur le terrain, selon les problématiques et les besoins. Tél. : 04 71 07 41 76 - contact@caue43.fr - www.caue43.fr

RISQUE CANICULE

**N'attendez pas
les premiers effets
des fortes chaleurs.**



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule